

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/088/DEL/7.5

Séance du 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien M. ADAM Hervé, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel, Mme INZANI Béatrice par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DOUDET Catherine par M. GODEMAN Sébastien, M. RUEULLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, M. DENEUFVE Gilbert par M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle par M. ACCARD Stéphane, Mme THERIN Aurélie par M. MARTIN Jean-Marie, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absents : Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHAVES Hélène.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'attribution de subventions de fonctionnement 2024 aux associations suivantes :

Libellé	Montant
STE MEMBRES LEGION D HONNEUR	250,00
ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES	250,00
ACPG CATM -ACPG CATM	250,00
AMICALE DES ANCIENS MARINS	100,00
APP PECHEURS BRESLE	100,00
AMICLE DE LA MEDAILLE MILITAIRE BRESLE 76 ET VIMEU 80	50,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 05/04/2024

S²LOW

ID : 076-217602556-20240403-2024088DEL-DE

SCOUTS DE FRANCE	
FNDIRP	110,00
ASSOCIATIONS DIVERSES	17 429,00
EU ET NOUS ASSOCIATION	2 500,00
SAPEURS POMPIERS EN RETRAITE	250,00
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00
MAQUETTE CLUB EUDOIS	400,00
ASS QUARTIER MONT VITOT	1 300,00
ASSOCIATION RENE DELORIERE	600,00
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 000,00
HEURES MUSICALES VALLEE BRESLE	1 600,00
MAITRISE DE LA COLLEGIALE	2 000,00
MURMURE DU SON	15 000,00
HARMONIE MUNICIPALE EU	5 000,00
COMITE FETES CHAMP DE MARS	2 500,00
PHOTO CLUB EUDOIS	500,00
ASSO DES PHOTOGRAHES EUDOIS	500,00
UNIVERSITE POPULAIRE	250,00
LE THEATRE DES CHARMES	11 000,00
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	0,00
FATRA	1 500,00
SPORT FORME EUDOISE	1 000,00
ASS SPORT DU LYCEE M ANGUIER	400,00
BADMINTON CLUB	1 000,00
COB ATHLETISME	10 000,00
JUDO CLUB EU	6 300,00
HAND BALL CLUB DE EU	20 000,00
EU FOOTBALL CLUB	30 000,00
CLUB PEDESTRE IBE	150,00
ENTENTE CYCLO TOURISTE EUDOISE	450,00
RUGBY CLUB EU TREPORT	16 000,00
MOTO CLUB EU MERS LE TREPORT	450,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 00,00

ID : 076-217602556-20240403-2024088DEL-DE

S'LO

TENNIS DE TABLE	
VELO CLUB EUDOIS	6 300,00
AERO CLUB EU TREPORT MERS	600,00
UNION CULTURISTE EUDOISE	1 100,00
ASSOCIATION MODELISTE	300,00
ASSOCIATION VERTICAL EUDOIS	1 000,00
NOUVEL ELAN	500,00
TENNIS CLUB MUNICIPAL EUDOIS	2 300,00
BOULE CLUB DES 3 VILLES SOEURS	150,00
ACADEMIE D ESCRIME EU MERS	700,00
LA HETRAIE SAINT LAURENT	20 000,00
MJC CENTRE DES FONTAINES	80 000,00
HALTE GARDERIE LES LUTINS	39 000,00
RAYON DE SOLEIL ASSOCIATION	28 500,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 500,00
RESTONS JEUNES EN RETRAITE	2 100,00
ASS EUDOISE ST JACQUES	3 711,00
COUTUR EU	300,00

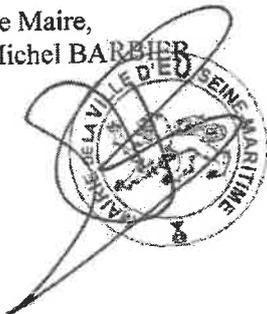
- Dit que les personnes (3) dont le nom figure sur les questionnaires joints n'ont pas pris part au vote pour l'association les concernant.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



La secrétaire de séance,

Hélène CHAVES